

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE MOBILI
Service de mise en relation pour le covoiturage

Version en vigueur au 17 novembre 2023

POUR LE GROUPE D'EVENEMENT :

CEC Massif Central Constats et Monde d'après

Date : du 29 décembre 2023 au 1^{er} décembre 2023

Lieu de l'événement : Grande Halle d'Auvergne, Plaine de Sarliève, 63800 Cournon-d'Auvergne

CEC Massif Central Nouveau cap régénératif

Date : du 17 janvier au 19 janvier 2024

Lieu de l'événement : ESC Clermont-Ferrand, 4 Boulevard Trudaine, Clermont-Ferrand

CEC Massif Central Entreprendre avec le vivant

Date : du 7 mars au 8 mars 2024

Lieu de l'événement : Ecole des Mines de Saint-Etienne, 158 Cr Fauriel, 42100 Saint-Étienne

CEC Massif Central Nouvelle boussole

Date : du 11 avril au 12 avril 2024

Lieu de l'événement : Mende

CEC Massif Central Embarquer ses écosystèmes

Date : du 16 mai au 17 mai 2024

Lieu de l'événement : Charlieu

CEC Massif Central Prendre son envol

Date : du 20 juin au 21 juin 2024

Lieu de l'événement : Ecole National Supérieur d'Architecture, 85 Rue du Dr Bousquet, 63100 Clermont-Ferrand

Organisateur De l'évènement : CEC Massif Central

Association loi 1901, dont le siège social se situe R.D.C., impasse du bonheur 63160 Billom, immatriculée à l'INSEE sous le numéro de SIRET 892 998 782 00056

1. Contexte

MOBILI est un service fourni par la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin, Société par actions simplifiée, au capital de 504.000.004 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 855 200 507, dont le siège social est sis 23 place des Carmes Déchaux, 63 000 Clermont-Ferrand (ci-après « **MOBILI** »).

MOBILI est une initiative destinée à promouvoir et favoriser le covoiturage des personnes invitées ou inscrites à un événement (ci-après « les **Participants** »), en leur permettant d'être mis en relation avec d'autres Participants pour organiser un covoiturage vers et depuis le lieu dudit événement.

Ainsi, au moment de leur inscription à l'événement, les Participants se verront proposés ce service par l'organisateur dudit événement, et devront autoriser ce dernier à collecter, utiliser et transmettre à MOBILI certaines de leurs données (nom, prénom, numéro de téléphone notamment) afin que MOBILI puisse centraliser les informations, recouper les données et mettre en contact entre eux et de manière pertinente les Participants.

Il est précisé que MOBILI est un service de mise en relation des Participants à l'événement. MOBILI n'est aucunement responsable de l'organisation de l'événement lui-même.

Les Participants seront contactés, via SMS, par MOBILI, après avoir reçu de la part de l'organisateur de l'événement les informations permettant de les contacter.

La prise de contact est faite par SMS sur le numéro fourni par le Participant et depuis à un numéro dédié MOBILI. Les échanges SMS entre MOBILI et les Participants permettent de connaître les personnes souhaitant proposer ou bénéficier d'un service de covoiturage, en tant que conducteur ou en tant que passager.

MOBILI collecte des informations complémentaires via SMS auprès des covoitureurs pour déterminer leur lieu et horaire de départ et leur lieu et horaire de retour.

MOBILI, une fois les informations collectées et analysées, proposera des trajets de covoiturage aux Participants.

L'utilisation du service MOBILI implique l'utilisation de SMS sur un numéro dédié MOBILI non surtaxé.

Ce numéro de téléphone est la propriété exclusive de MOBILI.

L'utilisation du service MOBILI est conditionnée par l'acceptation par le Participant des présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « **CGU** ») du service. L'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation est effectuée de manière implicite lors de la 1^{ère} réponse affirmative par SMS par le Participant au numéro de téléphone MOBILI.

2. Présentation et objectif du service MOBILI

MOBILI a pour objectif de promouvoir et favoriser le covoiturage entre Participants à des événements.

En acceptant de partager certaines de leurs informations, les Participants permettent au service MOBILI de leur proposer de partager leur trajet avec un autre participant, en tant que conducteur ou en tant que passager. Le service MOBILI a pour objectif de trouver un trajet de covoiturage à chaque personne qui le demandera, si les conditions sont réunies.

3. Critères d'accès au service MOBILI

La participation au service de mise en relation fourni par MOBILI dans le but d'organiser des covoitages, est réservée aux personnes participant à un événement pour lequel MOBILI a été mandaté pour organiser le covoiturage. Les Participants du service doivent être majeures et disposer d'un téléphone permettant la réception et l'envoi de SMS.

Les Participants proposant d'être conducteur dans le cadre du service de covoiturage doivent être titulaires du Permis B et avoir souscrits aux assurances obligatoires. Ils s'engagent par ailleurs à respecter les règles édictées par le code de la route.

4. Inscription - Désinscription

4.1. Inscription

Pour accéder au service MOBILI, il suffit d'accepter, au moment de l'inscription à l'évènement, de partager ses informations personnelles nécessaires pour organiser un covoiturage (prénom, nom et n° de téléphone) auprès de l'organisateur de l'évènement.

Lors de l'inscription à l'évènement, il est demandé au Participant de fournir certaines données indispensables à la mise en place du service MOBILI et d'accepter que l'organisateur de l'évènement transmette ces données à MOBILI, mandatée pour gérer la mise en relations des Participants.

Une fois les données du Participant intégrées dans la base de données MOBILI liée à l'évènement, le Participant est contacté par MOBILI, via SMS, pour confirmer son accord de participation au covoiturage et collecter les informations complémentaires nécessaires pour organiser le covoiturage (informations autour du départ et du retour – lieu et horaire)

Lors de ce premier échange de SMS entre MOBILI et le Participant, ce dernier sera considéré comme ayant accepté les présentes CGU s'il fournit par retour de SMS les informations complémentaires demandées par MOBILI. Les Participants sont également invités à prendre connaissance de la Politique de Confidentialité

Sur la base de ces informations, une analyse est effectuée par l'outil MOBILI pour proposer 1 trajet de covoiturage. MOBILI met alors en relation, via SMS, les Participants identifiés afin que ces derniers organisent eux-mêmes le covoiturage, et définissent ensemble les modalités (lieu et heure de rdv de prise en charge, gratuité ou coût du covoiturage etc...).

Chaque collecte ou partage d'informations est effectué par SMS, grâce au numéro de téléphone dédié MOBILI.

4.2. Désinscription

Chaque Participant est libre de se désinscrire du service MOBILI à tout moment par demande écrite faite auprès du service support, à l'adresse e-mail suivante : mobili@michelin.com ou en envoyant un SMS au n° de téléphone avec lequel il aura été contacté.

Dès réception par les services de MOBILI de la demande de désinscription du Participant, MOBILI procédera à la désinscription du Participant, qui ne pourra donc plus bénéficier du service de mise en relation pour un éventuel covoiturage lié à l'évènement concerné.

MOBILI procédera à la suppression de toutes les données fournies par le Participant lors de son inscription dans un délai de sept (7) jours suivant la demande de désinscription du Participant.

Il est précisé qu'une demande du Participant d'exercice de son droit à la suppression de ses données, conformément à la Politique de confidentialité, équivaudra à une demande de désinscription du service MOBILI, et aura les mêmes conséquences que celles visées ci-dessus.

5. Politique de Protection des Données à Caractère Personnel

Pour en savoir plus sur la façon dont MOBILI traite les données du Participant dans le cadre de l'utilisation du service, le Participant est invité à consulter la Politique de confidentialité, disponible [ici](#).

6. Limitation de garantie

Le Participant reconnaît que ni MOBILI, ni ses concédants de licence, ni ses fournisseurs ne font de garanties spécifiques liées au service MOBILI ni ne s'engagent au titre d'une obligation de résultat concernant les trajets en covoiturage.

MOBILI est un service de mise en relation et ne garantit pas de résultat.

MOBILI s'engage auprès des Participants dans le cadre d'une obligation de moyens et aucune garantie n'est donnée aux Participants :

- Sur le fait de trouver un covoiturage aux Participants ayant besoin d'un conducteur ;
- Sur le fait des trouver des passagers aux Participants conducteurs ;
- Sur le fait que les conducteurs et les passagers parviennent à trouver un accord sur les modalités du covoiturage ;

- Sur le fait que les conducteurs et les passagers tiennent leurs propres engagements les uns vis-à-vis des autres (notamment en cas de « no show », d'annulation du trajet par l'un ou l'autre etc...);
- Sur le fait que les conducteurs respectent les règles édictées par le code de la route.

De la même manière, MOBILI n'est pas responsable des modalités pratiques de chaque covoiturage, qui sont le résultat de l'accord trouvé entre les Participants mis en relation par MOBILI.

7. Responsabilité

Toute utilisation et/ou exploitation illégale et/ou non autorisée par les présentes CGU du service, à quelque titre que ce soit pourra donner lieu à toute action appropriée de la part de MOBILI, et notamment d'une résiliation de la participation du Participant, et/ou d'une procédure judiciaire, telle qu'une action en contrefaçon.

Le Participant s'engage notamment à ne pas :

- Utiliser le service pour enregistrer ou transmettre un code malveillant ou pour collecter, envoyer ou stocker des éléments contrefaisants, obscènes, malveillants, menaçants, injurieux ou autrement illicites ;
- Modifier, altérer, ou supprimer les mentions de droit d'auteur, les marques, ou tout autre privilège de propriété intellectuelle, ou permettant de les identifier ;
- Introduire dans le service tout virus, robot, bot, système automatisé quelconque ou tout autre élément de code, destiné en tout ou partie à perturber ou endommager le service et/ou altérer, endommager ou effacer un contenu quelconque, et/ou récupérer ou enregistrer des informations du service.

Le Participant sera tenu responsable de tout dommage subi par MOBILI résultant de sa violation de ces CGU. Le Participant accepte d'indemniser MOBILI et de dégager MOBILI de toute responsabilité, au même titre que ses dirigeants, salariés, actionnaires, licenciés, et assureurs de toute perte, dépense, dommage et frais, y compris des honoraires d'avocat raisonnables, résultant de la violation par des CGU par le Participant.

Sans préjudice des droits et recours de MOBILI, MOBILI se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'accès du Participant au service, à tout moment, sans préavis, dans le cas où celui-ci violerait l'une quelconque des dispositions des présentes CGU et ce sans que la responsabilité de MOBILI puisse être engagée à ce titre.

8. Disponibilité

Le service est disponible « en l'état », sans aucune garantie. MOBILI s'efforce de rendre le service accessible à tout moment, mais ne peut pas garantir un service continu ou sans défaut.

MOBILI ne garantit pas que le service (i) sera conforme aux besoins du Participant, (ii) dénué d'erreurs ou d'omissions (iii) toujours disponible et accessible de manière ininterrompue.

Il est expressément rappelé que le réseau téléphonique n'est pas un réseau sécurisé. MOBILI ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal de le Participant, et décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de l'accès de le Participant au service, et qui ne seraient pas imputables à MOBILI. MOBILI se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement, des lignes téléphoniques et/ou du matériel de réception empêchant l'accès au service. Les frais de connexion ou d'accès qui sont facturés à le Participant pour l'utilisation du service sont soumis aux conditions générales conclues avec son opérateur de réseau mobile. Le Participant est conscient des risques inhérents à l'utilisation du réseau téléphonique, y compris, sans aucune limitation, les risques d'indisponibilité du service, de non-confidentialité ou de perte d'intégrité des données transmises, des attaques potentielles de virus, etc.

9. Modification

MOBILI peut modifier ou adapter les présentes CGU à tout moment. MOBILI informera les Participants de toute modification par SMS. Le Participant sera réputé avoir accepté les CGU modifiées s'il continue à accéder et à utiliser le service. Si le Participant n'est pas d'accord avec les modifications ou adaptations apportées aux CGU, il devra cesser d'utiliser le service et/ou faire une demande de désinscription.

10. Généralités

Les CGU constituent l'intégralité de l'accord entre le Participant et MOBILI concernant l'objet des présentes et remplacent les termes de toute autre communication et/ou publicité concernant MOBILI.

Si des dispositions des présentes CGU sont jugées illégales, invalides ou inapplicables, en tout ou en partie, en raison des lois de tout état ou pays dans lequel ces dispositions sont destinées à être appliquées, elles seront considérées comme supprimées de ces CGU, et les autres dispositions resteront en vigueur.

Le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Le retard ou le défaut d'une partie à exercer un quelconque droit ou recours ne vaudra pas renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre.

11. Droit applicable - Résolution des litiges

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

En cas de litige, le Participant peut adresser une réclamation écrite à l'adresse e-mail suivante : mobili@michelin.com afin de tenter de trouver une solution amiable au litige.

Conformément à l'article L. 616-1 du Code de la Consommation et dans la mesure où celui-ci est applicable, vous pouvez saisir le médiateur à la consommation compétent : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur>

Le Participant peut également recourir au service de règlement des différends en ligne proposé par la Commission européenne conformément à l'article 14 du Règlement (UE) N°524/2013. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

Tout litige en lien avec la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes CGU sera soumis aux juridictions françaises dans les conditions de droit commun.